

Jusqu'à maintenant, la CSCE a fonctionné sur une base intermittente. Il lui a manqué le cadre institutionnel aujourd'hui nécessaire pour instaurer une coopération efficace et suivie et pour établir la confiance. Afin que la CSCE puisse devenir la tribune privilégiée pour la tenue de discussions globales dans les sphères politique, économique, humaine et de la sécurité, elle doit mettre au point les outils qui lui permettront de réaliser ces tâches.

Le Canada estime qu'une orientation politique constante donnée au plus haut niveau est nécessaire, et ce d'une manière régulière et suivie, afin que la CSCE exploite toutes ses possibilités. Le Canada propose que la CSCE tienne une réunion annuelle au niveau des ministres des Affaires étrangères, et tous les deux ans au niveau des chefs de gouvernement. Cet organe politique pourrait servir de point de départ à un Conseil pour la coopération européenne, c'est-à-dire une tribune permanente pour le dialogue sur les questions paneuropéennes.

La CSCE devrait mettre en place une tribune qui refléterait le caractère de plus en plus démocratique de sa composition. En conséquence, nous proposons également la création d'une Assemblée de la CSCE où les délégations parlementaires des États membres se réuniraient régulièrement afin d'examiner des questions d'intérêt commun.

En matière de sécurité, la CSCE aura un rôle à jouer en convoquant une nouvelle série de pourparlers sur la réduction des forces conventionnelles. Ces pourparlers devraient être menés parmi la totalité des 35 membres de la CSCE, plutôt qu'avec les seuls membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.

La CSCE devrait en outre accroître son rôle dans les domaines de la vérification et de la confiance. Je pense en particulier ici à un organisme de vérification de la CSCE qui aurait pour tâche de faciliter et de coordonner les activités de vérification et d'établissement de la confiance, entreprises à l'issue des négociations sur la réduction des forces conventionnelles et les mesures de confiance et de sécurité. De plus, il y a un rôle éventuellement fort utile que pourrait jouer la CSCE en matière de prévention des situations de crise et de règlement des conflits. Cela supposerait la création d'un mécanisme au moyen duquel des groupes spéciaux pourraient être mis en place pour favoriser le dialogue si une situation de crise impliquant l'un des États participants devait survenir, et pour mener au besoin des enquêtes circonstanciées. Ce mécanisme permettrait de préconiser une stratégie en vue de résoudre les situations de crise - que ce soit une médiation, un arbitrage, voire le maintien de la paix. Si la situation de crise se transforme en conflit, la CSCE pourrait entamer des démarches de médiation. Ces démarches pourraient être appuyées par un Institut permanent pour le règlement pacifique des litiges, qui mettrait ses compétences au service des activités visant à prévenir les situations de crise et assurer le règlement des conflits.